

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.170

**Désignation d'un
représentant de
GrandAngouleme au
Club UNESCO
d'Angoulême**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.170**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME AU CLUB UNESCO D'ANGOULEME

Dans le cadre de l'intégration d'Angoulême au sein du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO au titre de la littérature-bande dessinée, une association de préfiguration « Club UNESCO d'Angoulême » a été créée le 18 juin 2020.

Ce club aura pour vocation la diffusion des valeurs universelles de l'UNESCO, des objectifs de développement durable de l'ONU et du plan d'actions d'Angoulême. Il sera également un relai populaire force de propositions auprès des acteurs institutionnels engagés dans la démarche pour développer la notoriété d'Angoulême et participer activement à la vie de la cité.

Afin d'assurer une représentativité optimale et d'impliquer pleinement les différentes composantes de la société civile, le conseil d'administration sera organisé en six collèges :

- Le collège des membres de droit comprenant le Président(e) de l'association FIBD (festival international de la bande dessinée), le Président(e) du comité des jumelages-villes étrangères, une personnalité qualifiée désignée par la ville, une par GrandAngouleme et une par le département (5 membres),
- Le collège des associations culturelles (2 membres),
- Le collège des entreprises, du commerce et de l'artisanat (2 membres),
- Le collège des auteurs de BD, artistes de l'image et écrivains (2 membres),
- Le collège de l'Education et des établissements d'enseignement (2 membres),
- Le collège des citoyens (2 membres).

Il convient donc de désigner une personnalité qualifiée au Club UNESCO d'Angoulême.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Julie STAEBLER en tant que personnalité qualifiée au Club UNESCO d'Angoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 septembre 2020

Affiché le :

21 septembre 2020